



LE MANS, le 11 juin 2018.

**Lettre adressée à
Madame la Secrétaire Générale
des MTES et MCT**

Patrick ROGEON
Secrétaire National du syndicat
DDT de la Sarthe - 19, bld Paixhans - 72100 LE MANS
Tél. : 02.72.16.40.07.
Mél. : patrick.rogeon@sarthe.gouv.fr

Objet : note du 07 février 2018 et rémunération des intérimaires aux MTES et MCT - relance.

Madame la Secrétaire Générale,

Par une correspondance du 19 avril dernier, restée a priori sans réponse, nous souhaitons connaître les orientations retenues par votre administration pour mettre en place un dispositif alternatif de rémunération des intérimaires depuis le 1^{er} avril 2018, suite à la suspension brutale de la note de gestion du 11 oct. 2011, et conformément aux informations et premières orientations précisées dans la note DRH du 07 février 2018.

Il n'est pas concevable d'imaginer solliciter le personnel, et notamment vos cadres, pour des missions d'intérimaires souvent très mobilisatrices et prenantes, parfois même très envahissantes, qui ont déjà pu conduire à des burn-out, sans un dispositif de rémunération compensatoire digne de ce nom.

Au-delà d'ailleurs de la rémunération des intérimaires, c'est toute la valorisation des engagements professionnels des intérimaires qui mériterait une attention renforcée, notamment pour leur valorisation dans le cadre des entretiens annuels mais également les processus de promotion.

Nous estimons désormais urgent qu'une réunion dédiée à ce sujet soit organisée avec les représentants du personnel, afin de mettre un terme à ce « no man's land » depuis le 1^{er} avril.

Par ailleurs, nous avons aussi souligné la nécessité de sortir de cette situation par le haut, notamment en régularisant tous les retards ou refus, actuels ou passés, de rémunération d'intérimaires dûment formalisés et dont la matérialité des faits n'est pas contestée.

Vous avez sans doute sollicité les services pour qu'ils vous informent des situations concernées. De notre côté, nous avons aussi proposé aux Attaché(e)s qui se trouveraient dans une situation de non-paiement d'une période d'intérim passée de nous signaler leur situation.

Nous vous adressons en pièce jointe une première liste des situations qui ont été signalées à notre syndicat, pour lesquelles une résolution favorable nous semblerait nécessaire.

Comme nous l'indiquions dans notre précédent courrier du 19 avril, il en va de la crédibilité de l'administration. Vous ne pouvez pas traiter de la sorte vos cadres sans risquer de provoquer un désengagement massif sur les missions d'intérimaires, qui sont pourtant vitales pour vos services.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Secrétaire Générale, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Le Secrétaire National
de l'UNSA-UPCASSE,

SIGNE

Patrick ROGEON